BULLETIN MUNICIPAL

FROIDECONCHE – N°5 – AOUT 2016

Sommaire

En bref à la mairie _____ 1

Manifestations _____ 2

Spécial ÉLECTIONS _____ 4

Un point sur les travaux _____ 5

Un peu d'histoire « Les Écoles autrefois » _____ 6

Villages fleuris _____ 8

Information du SYTEVOM – Le tri sélectif _____ 9

Informations diverses _____ 10

En bref à la mairie

DEUX NOUVEAUX AGENTS EN CAE

Nous avons accueilli deux nouveaux agents en CAE dans notre commune :

Corinne MATHIEU, est embauchée en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi depuis le 9 mai 2016 pour une durée de 20h par semaine.
Sa principale mission est d'assurer l'hygiène des bâtiments communaux.

Bénéficiant de ce même type de contrat**,** à raison de 20h par semaine également, **Bruno SARRAZIN**, travaille depuis le 11 avril 2016, en tant qu'agent technique d'entretien polyvalent.

DE NOUVEAUX PROPRIETAIRES A LA BOULANGERIE DU CENTRE

Installés depuis le 05 juillet 2016 dans notre village, Mathieu et Maud ROGER savent, par leur sympathie et leur savoir-faire nous donner envie de découvrir toutes leurs jolies spécialités aux doux noms. « Enora », « Expresso », « Apple » et bien d'autres encore qui nous mettent l'eau à la bouche rien qu'en les regardant.

De formation pâtissier, Mathieu a travaillé auparavant cinq années en région parisienne en tant que traiteur. Avec son épouse, Maud, qui s'occupe de la boutique, et leurs deux enfants, Hugo (3 ans) et Léa (10 mois), ils ont eu envie de revenir aux sources familiales et sont ravis de leur choix.

Début septembre un nouveau boulanger va rejoindre le duo. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village et beaucoup de bonheur dans cette toute nouvelle vie.

<u>Horaires d'ouverture</u> : Mardi 6h-19h – Mercredi Jeudi Vendredi 6h-13h / 15h-19h
Samedi 6h-17h – Dimanche 6h-12h30 (fermé le lundi)

Manifestations

Comme à notre habitude, petit flashback en images, sur les manifestations passées !

Carnaval des écoles

Ecole qui chante

Permis piéton et permis internet

Vide armoire puériculture

Cérémonie du 8 mai

Commémoration de l'appel du 18 juin

Simulation de crash aérien (étang communal)

MANIFESTATIONS

Exposition de peinture et arts divers

Réunion des associations et remise de médaille

Tournoi U11

Concours obéissance CCVB

Feux d'artifice

Fête de l'étang communal

Vide grenier

Exposition faune de nos étangs et rivières

A vos calendriers:

- **03/09** : Grand Huit Vosgien
- **16/09** : Cérémonie de libération de Froideconche
- **31/10** : Marche d'Hallowen (Froideconche Détente)
- **06/11** : Vide Armoires / Bourse aux jouets (CACCF)
- **11/11** : Cérémonie Armistice 1918
- **03/12** : Marché de Noël
- **05/12** : Cérémonie d'hommage AFN
- **11/12** : Repas des Anciens

Rendez-vous sur le site internet de la commune ou sur notre page Facebook pour les informations en direct et le calendrier des manifestations à venir : **www.froideconche.fr** - **https://www.facebook.com/communedefroideconche**

Spécial ÉLECTIONS

Suivant les directives ministérielles et préfectorales, l'année 2017 devrait être marquée par une refonte des listes électorales avant les élections présidentielles. Cette opération vise à supprimer définitivement les électeurs radiés lors des opérations de révisions annuelles. Un nouveau numéro d'inscription sera attribué à chaque électeur et une nouvelle carte lui sera adressée début mars.

Afin de mener à bien cette refonte, la commission en charge de la révision des listes électorales a souhaité procéder à une révision et une réorganisation générale des listes électorales.

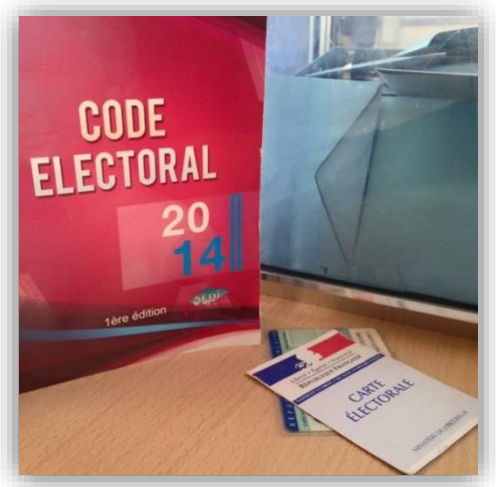

La commission a étudié la situation de chacun des 1814 électeurs de la commune et a procédé à l'envoi des 392 courriers de proposition de radiation. En effet, conformément à la réglementation (articles L.2, L.9, L10 et L11 du Code Electoral), pour avoir la qualité d'électeur dans une commune, vous devez soit y avoir votre domicile réel, soit être inscrit à un rôle d'une des contributions directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières, taxe professionnelle).

Cette proposition de radiation ne sera pas forcément suivie d'effet pour l'ensemble des personnes contactées car certaines d'entre elles remplissent toujours les conditions d'inscription, mais les membres de la commission n'avaient pas tous les éléments concernant la situation de l'électeur. Ainsi ces derniers sont invités à se manifester en mairie début septembre. Toutefois, de nombreux courriers sont revenus non distribués par les services postaux du fait que le destinataire n'habite plus à l'adresse indiquée dans notre base de données. Afin de vérifier que vous n'êtes pas concerné par cette procédure de radiation, nous vous invitons à consulter la liste des personnes destinataires du courrier, qui est affichée sur le tableau extérieur de la mairie. En effet, en l'absence de réponse de l'électeur ou en cas d'impossibilité de le contacter, le Code Electoral prévoit que la commission peut procéder à sa radiation.

La commission a souhaité réorganiser la composition des listes électorales des deux bureaux de vote de la commune. Aujourd'hui, vous êtes inscrit dans un des deux bureaux de vote en fonction de votre lieu d'habitation. Demain, vous serez inscrit par ordre alphabétique sur les listes électorales d'un des deux bureaux de vote en fonction de votre nom de naissance. Cette mesure vise à simplifier les démarches administratives en cas de déménagement.

Comme chaque année et conformément à la législation, l'ensemble des mouvements (inscriptions et radiations) opérés sur les listes électorales sera affiché en mairie à compter du 10 janvier prochain. Toute contestation à partir de cette publication pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal d'instance pendant une période de 10 jours.

Les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales d'une commune peuvent se rendre en mairie munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois avant le 31 décembre de l'année. Un assouplissement de l'inscription est prévu, mais au moment de l'édition de ce document nous n'avons pas l'ensemble des éléments, par conséquent pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2016.

Jérôme Faivre, adjoint au Maire, en charge de la commission de la révision des listes électorales se tient à votre disposition pour répondre à vos questions. Il reçoit sur rendez-vous le samedi matin.

Un point sur les travaux

- Canalisation de Bouhay : au début du mois de juin, les importantes précipitations ont mis en avant l'absence d'entretien (en raison de la protection des cours d'eaux) et le mauvais calibrage des passages busés du fossé à Bouhay. Après de nombreuses discussions « musclées », nous avons obtenu les autorisations nécessaires auprès de la police de l'eau et avons réalisé (avec le concours de la société Livera) les travaux nécessaires au bon écoulement de ce fossé et mis en sécurité les habitations du hameau.

- Réparation d'une prise d'eau et de la digue sur le Morbief. Celle-ci alimente d'anciens rus et un lavoir communal. Suite à des fuites repérées il a été procédé à une réparation afin de contrôler les débits prélevés sur ce cours d'eau.

- Remplacement du parquet de la salle des fêtes par un carrelage.

- Pose d'un panneau d'interdiction de stationner de 22h00 à 6h00 sur le parking des Francas.

EN COURS

- Pont du Breuchin : réfection du pont par le département avec élargissement du chemin piétonnier, pris en charge par la municipalité.

- Réfection des deux pans de toit de l'église.

A VENIR

- Travaux d'eau et d'assainissement sur la RD6 (à partir de septembre 2016)
- Poursuite du remplacement de l'éclairage public par des LED.
- Pose de caméras de surveillance aux endroits stratégiques dans notre village.
- Suppression des dalles en béton dans le cimetière.

DANS LA FORET…

RAPPEL : les véhicules à moteur sont INTERDITS dans les chemins forestiers de notre commune. Des panneaux d'interdiction ont été installés. Merci de respecter ces consignes sous peine d'une amende de 135€.

Un peu d'histoire « Les Écoles autrefois »

En 1835, la commune de Froideconche possède deux écoles : une de garçons avec 90 élèves au centre du village et une de filles avec 60 élèves au dessus de la Poste.

En 1836, le conseil municipal décide de créer une école mairie pour 5770 F or.

L'école devient mixte en 1961.

Au centre

Ouverture d'une classe enfantine provisoire dans l'ancienne classe des filles puis ouverture d'une classe mobile en 1969. L'école maternelle du centre sera achevée en 1971.
Une classe préfabriquée sera implantée près de cette école pour quelques années puis détruite en 1979. Elle sera remplacée par la création d'une classe dans les anciens locaux mairie.

A la Corveraine

L'école apparaîtra en 1959 (première partie du bâtiment) puis une seconde classe verra le jour en 1963. Une classe enfantine démontable verra le jour en 1967, puis refaite en dur en 1974.
L'école sera réhabilitée définitivement en maternelle en 1997.

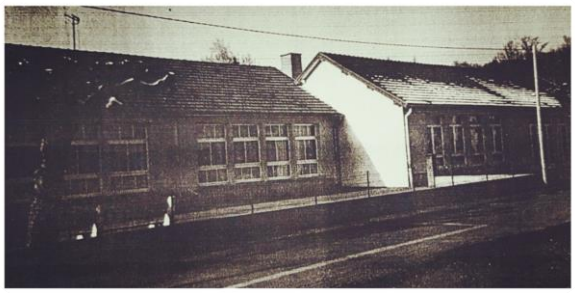

En 1998 toutes les classes primaires ont été regroupées au centre (six classes) et les trois niveaux de maternelle à la Corveraine.

En 2008 une classe élémentaire sera fermée par manque d'élève.

A l'heure actuelle, ces cinq classes élémentaires se trouvent toujours sur les deux sites du centre et les trois classes de maternelle à la Corveraine.

En 2017, le conseil municipal envisage la rénovation des bâtiments communaux avec le regroupement du pôle élémentaire sur un seul site (rue des écoles).

UN PEU D'HISTOIRE « LES ÉCOLES AUTREFOIS »

En 1966

Au centre du village : 4 classes avec 125 élèves et une classe enfantine de 30 élèves
A la Corveraine : 2 classes géminées de 67 élèves

Pour un total de 222 élèves

50 ans après

En 2016

Au centre du village : 5 classes élémentaires avec 130 élèves
A la Corveraine : 3 classes maternelles avec 81 élèves

Pour un total de 211 élèves

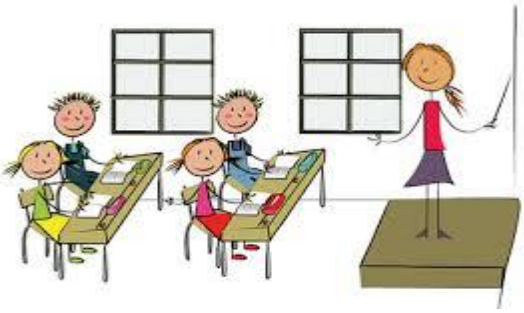

Les enseignants		
Avant 1950	**De 1950 à 1980**	**Après 1980**
Mr William 1896	Mme Damon 1950	Mme Galmiche 1980
Melle Groscolas 1901	Melle Pequignot 1951	Mme Laroche 1980-1996
Melle Pequignot 1902	Melle Louis 1952	Mr Laroche 1988-1997
Mr Cordier 1902	Mme Viney 1955	Mme Huot 1988-1992
Mme Cordier 1902	Mme Levrey 1957	Mme Thierry-Gavoille 1989-2014
Mme Aubry 1903	Mme Vernus 1958	Mr Ougier 1989-1990
Melle Berthet 1903	Mme Tuaillon 1959-1978	Mr Galmiche E. 1990-1994
Mr Charberet 1903	Mr Tuaillon 1959-1978	Melle Lambert 1992-2007
Mr Humbert 1903	Mr Hegelen 1961	Mr Maire 1994 *(en activité)*
Melle Ballet 1907	Melle Stoker 1964-1968	Mr Ghidinelli 1995-1996
Mr Grosjean 1908	Mme Amade-Demougeot 1970-1996	Melle Schmitt 1996
Mr Jacquey 1908	Mr Causeret 1970-1994	Mme Poirot 1995
Mr Chevalier	Mr Passard 1971-1992	Mr Node 1996-1998
Mr Romary	Mme Bonnier 1972-1998	Mme Pernot 1996 *(en activité)*
Melle Chevalier 1911	Mme Tisserand 1972	Melle Bluche 1997-1999
Melle Chevalier J. 1912	Melle Desgranges 1978-2011	Melle Gérard 1997-2001
Mme Colau 1920	Mme Schwartz 1978-1989	Melle Bertrand 2007-2008
Mr Faivre 1931		Mme Monnin-Hostettler 2000-2008
Mme Faivre 1931		Mme Demougin 2008 *(en activité)*
Mr Jeannin 1936-1958		Mme Hauer 2001-2013
Mme Jeannin 1936-1958		Mme Girard 2006 *(en activité)*
Mme Grandjean 1946		Mr Causeret 1999-2000
Mme Outhier 1947-1970		Mr Galmiche C. 2000 *(en activité)*
		Mme Devos 2013 *(en activité)*
		Mme Lepaul 2013 *(en activité)*
		Mme Dirand-Mange 2014 *(en activité)*

Ne figurent pas sur cette liste les instituteurs remplaçants. Les dates correspondent à la nomination dans la commune et à la sortie de celle-ci. Les changements de groupe scolaire ne sont pas mentionnés.

Dans notre prochain bulletin : spécial Froideconche hier et aujourd'hui en images…

Villages fleuris

Comme chaque année, notre village est inscrit au concours départemental des villages fleuris dans la catégorie « plus de 1000 habitants ».

Le jury s'est déplacé dans notre commune le 1er juillet. Nous attendons le résultat en fin d'année.

Parallèlement nous avons organisé un concours communal des maisons fleuries (sur inscription volontaire). Le jury communal remettra en septembre un diplôme et un bon d'achat aux personnes lauréates suivantes, elles participeront de ce fait au concours départemental.

- Madame Micheline BALLET (catégorie 1) Maisons et jardins
- Madame Laurence DEMOUGIN (catégorie 1) Maisons et jardins
- Madame BOLOT (catégorie 3) Fenêtres, balcons, terrasse

Opération « Nettoyons la nature »

Cette opération organisée par les centres Leclerc sera reconduite cette année avec les enfants des écoles le vendredi 23 septembre.

Un deuxième temps est proposé pour tous les habitants qui le désirent le samedi 24 septembre matin (RDV devant la mairie).

Information du SYTEVOM – Le tri sélectif

Vous allez adorer !

LE TRI se simplifie !

TOUS LES EMBALLAGES
dans le même bac

Des nouvelles consignes depuis le 1er juin 2016, tout le territoire du SYTEVOM passe à l'extension des consignes de tri, votre collectivité s'engage auprès d'Eco-Emballages pour simplifier le geste de tri.

Tous les habitants du SYTEVOM peuvent déposer tous les emballages ménagers dans le bac de tri.
Depuis 2012, seuls les habitants du SICTOM du Val de Saône étaient en expérimentation des nouvelles consignes de tri, ce qui pouvait induire en erreur les habitants proches des communes du SICTOM.

L'ENJEU : simplifier le geste de tri
L'OBJECTIF : harmoniser et améliorer les performances de recyclage des emballages
LA NOUVEAUTÉ : tous les emballages en plastique sont désormais triés pour être recyclés !

QUELQUES CONSEILS :

Ne pas laver ses emballages à l'eau claire, s'il est trop souillé, préférer le bac à ordures ménagères plutôt que de gaspiller de l'eau (ex : la boîte de sardines)

Bien vider les emballages de toute nourriture ou autre et bien racler ses pots de yaourt et boîtes de conserves

Ne pas imbriquer les emballages ménagers les uns dans les autres : La bouteille de lait dans le paquet de céréales par exemple. Cela gêne considérablement le travail en centre de tri où les emballages doivent être séparés par matériaux pour être recyclés. En synthèse, les emballages doivent être déposés EN VRAC.

Laisser les bouchons sur les flaconnages et bouteilles en plastique pour qu'ils soient recyclés

QUE SIGNIFIE LE POINT VERT ECO-EMBALLAGES ?

Contrairement à une idée reçue, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable.
Il signifie que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages.
Le Point Vert a été créé en France il y a plus de 20 ans dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur.

Retrouver toutes les informations pratiques sur le site du Sytevom, ainsi que le mémo-tri à télécharger : http://www.sytevom.org

Informations diverses

ETAT CIVIL AU 15/08/2016

Naissances
Léo COMTE 04/02/2016 fils de Romain COMTE et Laëtitia Claude
Léna VIEUXMAIRE 25/04/2016 fille de Gaël VIEUXMAIRE et Cindy ANDREUX
Iris BOLOT 02/05/2016 fille de Olivier PERNEY et Ingrid BOLOT

Mariages
Frédéric VALOT et Emelyne DEMARCHE 09/04/2016
Nicolas NAUD et Marielle DUVAL 09/04/2016
Franck BROCHERE et Alexandra LEYVAL 28/05/2016

Décès
Paul DEMESY 11/02/2016
Yvette HENRY 26/02/2016
Jean ROUSSEL 06/03/2016

NUMEROS DE DEPANNAGE

ERDF : 09 72 67 50 70
GRDF : 0800 47 33 33
ORANGE : 1015 (particulier)
Elu de permanence en cas d'urgence : 06 83 74 16 08

JEUX

Jeu du labyrinthe

En partant de la case 1, écrivez tous les nombres jusqu'à 36 en parcourant d'une façon continue les cases du jeu.

Les cases séparées par des flèches contiennent obligatoirement deux nombres consécutifs.

Bonne chance !

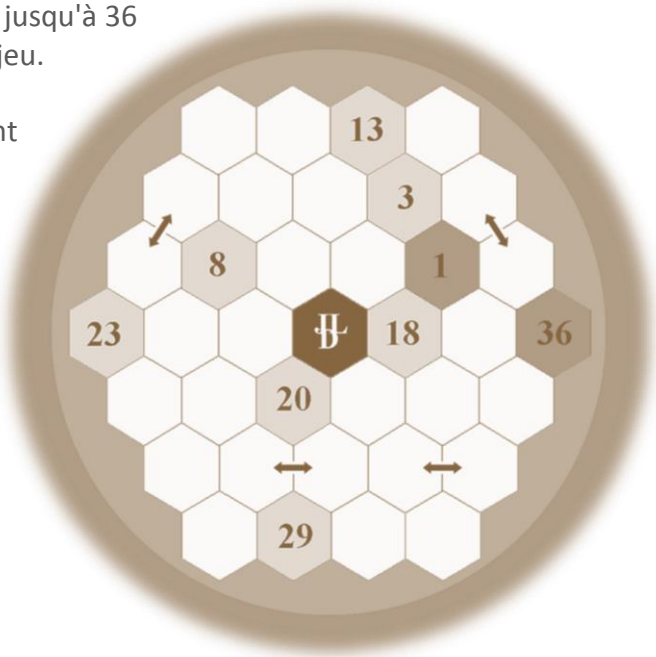

Solution du Sumito du Bulletin Municipal n°4

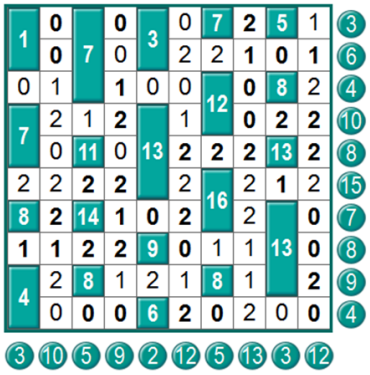

Ne pas jeter sur la voie publique. Réalisation par la mairie de Froideconche. Imprimé par EDIMAG en 1000 exemplaires